



RAPPORT FINANCIER 2019



SOMMAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION	3
Résultats et situation financière	
Gouvernement d'entreprise	

ÉTATS FINANCIERS	20
Bilan	
Compte de résultat	
Notes et annexes aux comptes sociaux	

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	50
---	-----------

ATTESTATION DU RESPONSABLE	57
-----------------------------------	-----------

1 RAPPORT DE GESTION

1	RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
1.1	Environnement financier	4
1.2	Environnement commercial	4
1.3	Faits marquants de l'exercice 2019	5
1.4	Événements postérieurs à la clôture	5
1.5	Analyse des comptes	5
1.6	Perspectives 2020	8
1.7	Politique en matière d'instruments financiers à terme	8
1.8	Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices	8
1.9	Autres éléments d'informations	9
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	11
2.1	Le conseil d'administration, le président directeur général	11
2.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	11
2.3	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	11
2.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital	12
2.5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale	12
2.6	Rapport ESG climat	12
2.7	Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR Re durant l'exercice 2019	13

1 RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE

1.1 ENVIRONNEMENT FINANCIER

En 2019, la performance des 50 plus grandes valeurs constituant l'indice Euro Stoxx 50 aura été, dividendes réinvestis, de près de 30 % (contre plus de 27 % pour l'indice large des 600 plus grandes valeurs européennes). Les autres places boursières progressent également dans les mêmes proportions : Dow Jones 25 %, Nasdaq 36 % avec néanmoins une moindre performance du FTSE qui pâtit des incertitudes liées au Brexit et n'augmente que de 17 %.

Il est vrai qu'à la fin de l'année 2018 prévalait un sentiment négatif de la part des investisseurs qui avait contribué à une forte correction des marchés boursiers, repli globalement compensé par les fortes progressions affichées en 2019. En effet, sur deux ans les progressions des indices sont bien moins élevées avec par exemple un indice Euro Stoxx large 600 qui progresse à peine de 15 %.

Toutes les classes d'actifs ont ainsi délivré des performances significatives (qu'il s'agisse des actions mais également des matières premières, du marché obligataire et des instruments de crédit...). L'assouplissement massif des banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique aura été le moteur principal du rallye des places boursières accentué en toute fin d'année 2019 par l'effet catalyseur de l'annonce de la signature prochaine des accords commerciaux entre les Etats-Unis et la Chine.

L'année se sera articulée autour de trois éléments majeurs :

- Le revirement des banques centrales : l'idée d'une normalisation monétaire couramment répandue en début d'année (après une série de hausse des taux directeurs de la Fed en 2018) n'aura pas tenu plus d'un semestre. En effet, le discours de Sintra de la BCE, le 18 juin, aura sonné le glas d'une espérance de normalisation avec l'annonce de la reprise de la politique monétaire ultra accommodante de la BCE, suivie de la mise en place d'une série de mesures le 12 septembre (baisse des taux directeurs, reprise du programme de rachat d'actifs et « tiering »). Enfin, l'assouplissement monétaire de la Fed avec trois baisses de taux entre juillet et octobre 2019 met un terme au cycle de resserrement qu'elle avait adopté en 2018.
- L'espoir d'une reprise de la croissance : alors que l'année s'est traduite par un net ralentissement de l'activité économique (notamment dans le secteur manufacturier), la fin de l'exercice a montré une stabilisation de celle-ci avec un consensus qui table désormais sur une légère amélioration des perspectives de croissance sur 2020.
- Moins d'incertitudes politiques : le feuilleton du Brexit et les négociations sino-américaines ont crispé bon nombre d'investisseurs en 2019. Cependant, les annonces quant à la signature d'un accord commercial sino-américain en toute fin d'année auront contribué à rassurer les investisseurs. Au Royaume-Uni la nette majorité dont dispose Boris Johnson procure au premier ministre une marge de manœuvre dans

les négociations avec l'Union Européenne. Une sortie sans accord du Royaume-Uni est moins probable même si elle ne peut être exclue.

Finalement l'année écoulée se résume à moins d'incertitudes et en une stabilisation de la croissance économique après un net ralentissement de l'activité aux Etats-Unis et en Europe (notamment en Allemagne).

Concernant l'évolution des marchés d'actions, de part et d'autre de l'Atlantique, on note une nette surperformance des grandes valeurs par rapport aux petites et moyennes capitalisations ainsi qu'une forte appréciation des valeurs de croissance vis-à-vis des valeurs décotées. Le thème qui prévaudra pour cette année 2020 sera-t-il celui de la rotation sectorielle comme certains investisseurs l'anticipaient déjà l'an dernier ?

Ce qui est certain, c'est que l'ensemble des marchés continueront d'évoluer en fonction de l'orientation de la politique monétaire des banques centrales notamment américaine et européenne. Les politiques monétaires ultra accommodantes ont en effet poussé les niveaux de taux longs à des niveaux inédits :

- jusqu'à -0,70 % au plus bas sur les taux à 10 ans en Allemagne pour un niveau moyen sur l'année 2019 de -0,20 % (niveau de fin d'année également) ;
- jusqu'à 1,45 % au plus bas sur les taux à 10 ans aux Etats-Unis pour un niveau moyen sur l'année 2019 autour de 2,10 % (contre 1,90 % en fin d'année).

La recherche de rendement des investisseurs a encouragé ces derniers à augmenter leurs niveaux d'exposition aux marchés risqués ou peu liquides tout au long de l'année 2019 : marchés d'actions, immobilier, infrastructures, private equity, dette à haut rendement, dette privée, etc. Ces différents marchés procurent effectivement un rendement significativement supérieur aux dettes de meilleure qualité : dette souveraine ou les obligations du secteur privé de notation « investissement ». En effet, les niveaux des taux longs et des spreads de crédits sont à des niveaux exceptionnellement bas.

1.2 ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

2019 peut être considérée comme une année de transition pré-lude à des bouleversements à venir.

Sur le plan de la capacité dédiée : on a pu constater une stabilisation à +2 % avec, selon l'indice de Guy Carpenter/AM Best, une baisse de 7 % de l'offre de réassurance alternative (avec pour causes notables, les capacités bloquées par des sinistres antérieurs, la crainte des risques non modélisés et le contexte de changement climatique), tandis que la réassurance traditionnelle connaissait une croissance de 5 %.

Sur le plan de la sinistralité, le premier semestre a été si peu affecté par des catastrophes d'origine naturelle ou du fait de

l'homme qu'avec 19 Mds\$ le marché atteignait la moitié de la moyenne des 10 dernières années. Pour autant les combined ratio des réassureurs au 30/06 ont montré globalement une aggravation de 2 points du fait d'aggravation sur antérieurs en Property (typhon japonais Jebi, ouragans US de 2018 et même de 2017). Par ailleurs les bonis de liquidation sur antérieurs poursuivaient leur tendance à la baisse. Dans ce contexte la seule fréquence des sinistres attritionnels appliquée à une base de prime insuffisante montrait à quel point les marges des réassureurs ne permettent plus de faire face à une déviation majeure.

Le deuxième semestre l'a montré. Il a retrouvé un cours plus conforme aux expériences des années récentes avec son lot d'ouragans dont Dorian qui a heureusement changé de trajectoire pour épargner les États-Unis, les typhons japonais Faxai et Hagibi, douloureuse répétition des catastrophes de 2018, et bien entendu les incendies sauvages qui dévastent d'immenses territoires, entre autres la Californie et plus récemment l'Australie. Des sinistres d'origine humaine tels des échecs de lancement de satellite, l'incendie de raffineries et le sinistre d'Ethiopian Airlines qui a cloué au sol le nouvel avion de Boeing (dont les conséquences économiques, d'assurance et de réassurance sont encore loin d'être terminées) se sont rajoutés à la charge globale 2019 évaluée finalement à 56 Mds\$ (source Swiss Re Institute), en-deçà de la moyenne des 10 dernières années (75 Mds€).

En dépit de cette charge finalement modérée, le sentiment d'une aggravation globale des ratios combinés pour le marché de la réassurance prévaut.

Celle-ci est due pour l'essentiel au double effet d'une dégradation sur antérieurs et de prix de réassurance insuffisants pour couvrir risques et coûts. Cette dégradation sur antérieurs trouve son origine en risque de responsabilité civile et plus récemment en dommages. En ce qui concerne la responsabilité civile, les réassureurs sont certes habitués aux dégradations sur antérieurs comme le trop fameux risque amiante qui continue de charger les bilans chaque année mais il a été récemment observé que l'inflation sociale rendait les coûts des sinistres beaucoup plus lourds ; constat devenu le souci premier des réassureurs plus particulièrement aux États-Unis. Pour mémoire, CCR Re ne souscrit pas de Casualty aux États-Unis pas plus que CCR dans le passé ... En ce qui concerne la dérive sur le dommage, nous avons constaté un alourdissement des sinistres engendrés par le typhon Jebi et l'ouragan Michael survenu l'été 2018 et plus impressionnant encore au 4ème trimestre 2019 sur l'ouragan Irma de septembre 2017. On peut imputer cette nouvelle tendance à l'aggravation à la difficulté pour les entreprises de mobiliser suffisamment de compétences quand les sinistres se chiffrent par dizaines/centaines de milliers mais aussi à une judiciarisation croissante dans le traitement de ces sinistres.

Le renouvellement 2020 avec une augmentation des coûts de récession a relevé encore la barre pour les réassureurs qui n'ont pas obtenu les hausses de prix escomptées dans un contexte persistant de surcapacité.

Dans ces conditions il est permis d'anticiper un exercice 2020 mouvementé avec des fusions-acquisitions bien plus importantes

qu'en 2019, un marché plus dur où nous verrons davantage d'acteurs soit disparaître, soit redéfinir leur périmètre en termes de géographie et/ou de marchés. On a pu observer dès 2019 un certain nombre de mises en run-off et de retrait de marchés/lignes d'affaires. Ce mouvement est appelé à se poursuivre.

CCR Re, fidèle à ses valeurs de coopération globale et sur le long terme, mais aussi de technicité et de résultat, a pour ambition de se développer sainement, fonction de l'évolution des prix du marché dans des partenariats gagnant-gagnant.

1.3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

CCR Re poursuit sa dynamique de croissance rentable.

Le chiffre d'affaires croît de 21 % pour s'établir à 562 M€, porté par des affaires nouvelles (22 % du portefeuille).

Le résultat net de CCR Re s'élève à 35 M€ en 2019 malgré un effet fiscal défavorable (le taux d'impôt sur résultat courant s'affiche à 39,0 %), au même niveau qu'en 2018 et conformément au plan.

Le résultat courant avant variation de la provision pour égalisation s'élève par ailleurs à 56 M€, en hausse de 23 % par rapport à celui réalisé en 2018 (46 M€).

Le ratio combiné des activités Non Vie poursuit son amélioration et s'établit à 98,1 % (99,4 % en 2018).

1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Au jour de l'arrêté des comptes, l'épidémie du virus COVID-19, qui s'est déclenchée postérieurement à la date de clôture de l'exercice, a ralenti l'activité de la société mais sans l'interrompre. En effet, CCR Re disposait d'un plan de continuité d'activité qui avait été modernisé en prévision des grèves liées au projet de réforme du régime des retraites. Les salariés l'ont testé et pratiqué en grandeur nature à la fin de l'année 2019 sans que l'activité de la société n'en subisse de contrecoup. Nous précisons que dès le 1er janvier, CCR Re a réalisé 74% de son chiffre d'affaires au titre de 2020, en ligne avec le plan. Par ailleurs CCR Re a mené une étude d'impact du coronavirus COVID-19 en analysant ses expositions contractuelles en souscription Vie et Non Vie : l'impact cumulé arithmétique envisagé à ce jour serait équivalent à un événement modéré pour CCR Re en 2020.

1.5 ANALYSE DES COMPTES

Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR Re ressort à 562 M€, en hausse de 18 % à cours de change constants¹ par rapport à 2018 et de 21 % au cours de clôture.

Cette évolution dynamique, qui s'inscrit dans le plan stratégique à l'origine de la création de CCR Re (2016-2020), est essentiellement portée par les affaires nouvelles.

¹ Les variations à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2019 converties au taux de change du 31 décembre 2018 et les données 2018 au taux de change du 31 décembre 2018.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises par les lignes d'activité « Non Vie » s'établissent à 345 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2018 (hausse de 7 % à cours de change constant). Elles représentent 61 % des primes émises.
Cette hausse de 23 M€ à cours de change constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie ;
- les primes émises par la ligne d'activité « Vie » s'élèvent à 216 M€, en hausse de 45 % par rapport à 2018 (à cours de change constant, la hausse est de 42 %).
Cette évolution de +63 M€ à cours de change constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient.

Les branches suivantes représentent plus des trois-quarts des primes émises :

- la Vie et les Assurances de Personnes ;
- les Dommages et risques divers ;
- l'Automobile et la RC.

Les autres branches d'activité de CCR Re sont principalement et par ordre décroissant : le financier, les transports, les risques agricoles et l'engineering.

Ratio combiné Non Vie et marge technique Vie

Lignes d'activité « Non Vie »

Le ratio combiné de CCR Re poursuit son amélioration et s'établit à 98,1% au 31 décembre 2019, contre 99,4% en 2018. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P de 66,6 % (vs 68,0 % en 2018) ;
- un expense ratio de 31,5 % (vs 31,4 % en 2018).

Les événements Cat représentent une charge nette de 7,8 % en 2019. Les principaux événements de l'année qui ont touché le portefeuille de CCR Re sont survenus au Japon (typhons Faxai et Hagibis) et en Amérique du Nord (cyclone Dorian).

Calcul du ratio combiné pour l'activité Non Vie et réconciliation avec les comptes :

montants en M€	PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ			PRÉSENTATION COMPTABLE	
	BU Non Vie (1)	BU Vie Assurances de Personnes (2)	BU Vie Décès (3)	Non Vie (1) + (2)	Vie (3)
Primes acquises nettes (a)	299,0	101,3	93,3	400,3	93,3
Charges de sinistres et des autres provisions techniques (b)	-199,1	-91,1	-58,9	-290,2	-58,9
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (c)	-94,2	-16,6	-26,2	-110,8	-26,2
Variation de la provision pour égalisation	1,6	0,0	0,0	1,6	0,0
Produits de placements alloués au résultat technique	29,7	4,4	4,1	34,1	4,1
RÉSULTAT TECHNIQUE	37,0	-2,0	12,2	35,0	12,2
COMBINED RATIO -(b + c) / a	98,1%				

Ligne d'activité « Vie »

Le taux de marge technique² de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 5,2 % en 2019 (vs 6,3 %³ en 2018).

Charges de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2019 à 33 M€, soit un ratio de coût de 5,5 %⁴, venant de 6,3 % en 2018 et de 7,2 % en 2017.

Résultat financier

Le **résultat financier** s'élève à 49 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 24,4 M€ et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 24,4 M€.

Il en résulte un taux de produits financiers⁵ du portefeuille d'actifs de CCR Re de 2,7 %, contre 2,4% en 2018. À ce rendement vient s'ajouter un rendement latent de +3,7 % lié à l'évolution des plus-values latentes hors produits de taux.

² Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité « Vie » d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie » d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

³ Taux de marge Vie 2018 pro forma : inclut les frais de gestion de sinistres.

⁴ Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

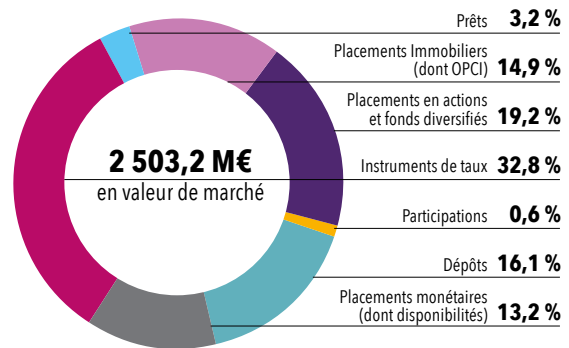
⁵ Rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation. Taux de produits financiers 2018 pro-forma.

Gestion financière et immobilière

Les placements⁶ s'élevèrent à fin 2019 à 2 127,9 M€ en valeur nette comptable, dont 234 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 2 029,5 M€ au 31 décembre 2018.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2019 les plus-values latentes nettes s'élevèrent à 375 M€ à fin 2019, contre 299 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR Re, considérés en valeur de marché, atteint 2 503,2 M€, en progression de 7,5 % par rapport à fin 2018.

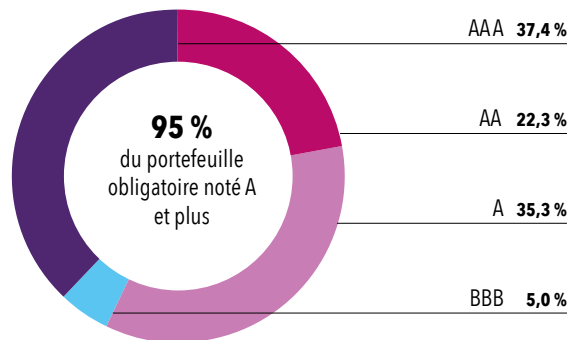
A la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR Re en prix de revient et valeur de marché s'établit ainsi :



montants en M€	31/12/2019			31/12/2018			Variation N - N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM%	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	331,2	330,9	13,2 %	298,9	298,6	12,8 %	32,3	10,8 %	32,2	10,8 %
Instruments de taux	776,3	820,9	32,8 %	733,8	770,2	33,1 %	42,6	5,8 %	50,7	6,6 %
Prêts	78,0	79,2	3,2 %	66,9	67,6	2,9 %	11,0	16,5 %	11,6	17,1 %
Placements immobiliers (dont OPCl)	143,0	373,2	14,9 %	145,3	349,3	15,0 %	-2,2	-1,5%	23,8	6,8 %
Placements en actions et fonds diversifiés	389,7	480,6	19,2 %	406,1	456,5	19,6 %	-16,5	-4,1 %	24,1	5,3 %
Participations	6,2	15,0	0,6 %	6,2	14,4	0,6 %	0,0	0,0 %	0,6	4,5 %
Dépôts	403,6	403,6	16,1 %	372,4	372,4	16,0 %	31,2	8,4%	31,2	8,4 %
TOTAL	2 127,9	2 503,2	100 %	2 029,5	2 329,0	100 %	98,4	4,8 %	174,2	7,5 %

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements de CCR Re a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- La part des « **Placements monétaires** » s'élève à 331 M€ en hausse de 10,8 % par rapport à 2018 ;
- Les « **Instruments de taux** » représentent 32,8 % du total des placements en valeur de marché à fin 2019, en hausse de 6,6 % par rapport fin 2018. Elle est composée d'obligations détenues en direct (35,7 %) et d'OPC (64,3 %) ;
- L'exposition « **actions et placements diversifiés** » en valeur de marché est de 480,6 M€, soit 19,2 % du total des placements à fin 2019, en hausse de 5,3 % par rapport à fin 2018. Cette poche est essentiellement composée d'OPC Actions (39,4 %), de fonds diversifiés (24 %) et de titres hybrides (19,6 %) ;
- **Les placements immobiliers** s'élevèrent à 373,2 M€ en valeur de marché, soit 14,9 % du total des placements (15,1 % en 2018), en hausse de 6,8 %. En 2019, CCR Re a cédé un immeuble qui a permis de réaliser une plus-value de 10,52 M€.



A fin 2019, le portefeuille obligatoire est composé à 95 % de titres notés A et plus. (Rating Standard & Poor's)

S&P Global Ratings

⁶ Placements financiers et immobiliers de CCR Re y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2018 sont revalorisés aux cours du 31/12/2019.

Résultat net

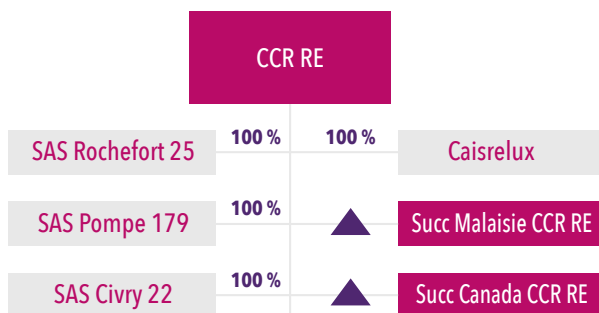
Le résultat après impôt de 2019 ressort à 35 M€. Ce dernier se compose des éléments suivants :

- Le résultat courant avant provision pour égalisation s'établit à 56 M€, en progression de +23 % par rapport à l'an dernier ;
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 22 M€ en 2019 soit un taux d'impôt apparent de 39 % en raison notamment des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM et qui impactent directement le résultat fiscal de CCR Re.

Participations et filiales

Comme le montre la structure ci-dessous, CCR Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 41 M€ au 31 décembre 2019. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 1,8 M€ et ont contribué à hauteur de 1,7 M€ aux produits financiers courants de CCR Re pour l'exercice 2019.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2019, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re. Les comptes de la société ont été arrêtés le 18 mars 2020 et font ressortir un résultat positif.



1.6 PERSPECTIVES 2020

Nouveau plan stratégique

Les objectifs du précédent plan stratégique « Renovatio » ont été atteints avec un an d'avance, grâce à un accueil particulièrement favorable de nos clients et partenaires, et soutenu par l'engagement et la détermination des équipes CCR Re.

Un nouveau plan stratégique – Streamline – a été approuvé par le conseil d'administration en décembre 2019 ; il ordonnance le développement de CCR Re sur la période 2020-2023. « Streamline » renvoie aux principes de rationalisation et de profilage d'un véhicule manœuvrant et innovant et porte les fondamentaux suivants :

- Politique de souscription diversifiée et maîtrisée sur un nombre de pays et de branches sélectionnés ;
- Souscriptions basées sur des relations entretenues sur le long terme avec nos cédantes clients, privilégiant dans les solutions proposées une vision aussi transversale que possible entre Vie, Non Vie et Spécialités selon les marchés et les interlocuteurs ;
- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité à moyen terme ;
- Accélérer la transformation digitale de ses processus internes pour atteindre les objectifs fixés de qualité de service et de réactivité ;
- Renforcer une offre de service aux clients et aux partenaires afin d'augmenter la valeur de notre proposition.

Streamline favorisera le renforcement de l'assise financière de la société afin de maintenir le ratio de solvabilité dans une fourchette de 180 % à 220 %.

1.7 POLITIQUE EN MATIERE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Une congruence totale entre actifs et passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. CCR Re s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change.

Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise.

Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables.

1.8 DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, il est rappelé ci-après le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents : il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

1.9 AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Activités en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice, CCR Re a créé avec succès le premier sidecar domicilié en France, dénommé 157 Re.

En acceptant une participation de 25 % du portefeuille Domages Catastrophes (Property Cat) monde, 157 Re offre à CCR Re une capacité entièrement collatéralisée et lui permet ainsi de poursuivre sa diversification et sa croissance organique profitable. Cet instrument stratégique compatible avec la réglementation Solvabilité II permet par ailleurs à CCR Re d'avoir accès à une source compétitive et agile d'investisseurs.

157 Re est un fonds à compartiments, dont le premier compartiment, 157 Re 19, a pris effet le 1er avril 2019. Il sera suivi par d'autres millésimes durant les années à venir en fonction de la demande des investisseurs et des besoins de CCR Re. Il a été renouvelé en décembre 2019 pour l'année 2020.

157 Re est le tout premier sidecar à adopter la forme d'un fonds commun de titrisation (FCT) de droit français (fonds commun de titrisation supportant des risques d'assurance), instrument utilisé jusqu'à présent uniquement pour la titrisation des actifs financiers.

157 Re a été agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, et son régime fiscal, notamment vis-à-vis des investisseurs, a été précisé par l'Administration fiscale.

Par ailleurs, CCR Re a déployé un prototype qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers. Cette solution innovante est développée à partir d'une technologie de traitement du langage (text mining) et d'intelligence artificielle.

Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiements sont communiquées ci-après ;

en k€	Article D441 I.1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441 I.2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1	2			4	6						
Montant total des factures concernées HT	2,5	1,3			6,2	7,5						
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,0%	0,0%			0,1%	0,1%						
Pourcentage du CA HT de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												
Délais contractuels												
Délais légaux				30 jours fin de mois						30 jours à réception de la facture		

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats de réassurance.

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social		90 082	90 082	90 082	90 082
Nombre d'actions émises (en milliers)		901	901	901	901
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffres d'affaires hors taxes		443 118	395 831	464 218	561 710
Bénéfices avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		22 208	25 395	37 281	58 958
Impôts sur les bénéfices		15 320	8 582	269	22 484
Participation des salariés		0	0	0	276
Bénéfices après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		6 014	16 900	34 630	34 897
Montant des bénéfices distribués		0	0	0	0
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION - EN EUR					
Bénéfices après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions		7,65	18,86	41,09	40,18
Bénéfices après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		6,68	18,76	38,44	38,73
Dividende attribué à chaque action		0	0	0	0
4. PERSONNEL					
Nombre de salariés		0	71	76	105
Montant de la masse salariale		0	6 659	6 221	8 217
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)		0	2 607	1 566	3 861

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section du rapport de gestion regroupe spécifiquement, conformément à l'article L 225-37 du code de commerce, les informations qui relèvent du rapport sur le gouvernement d'entreprise que le conseil d'administration doit présenter à l'assemblée générale.

2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

CCR Re a été créée sous forme de société par actions simplifiée immatriculée le 28 décembre 2015 puis a été transformée en société anonyme courant 2016, adoptant la dénomination CCR Re et l'objet social d'activité de réassurance.

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et de 15 membres au plus dont un administrateur proposé par l'État au titre de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Conformément à l'article L 225-51-1 du code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 juin 2016 a opté pour un mode non dissocié de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de directeur général.

M. Bertrand LABILLOY a été nommé président directeur général par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur proposition du président directeur général, M. Laurent MONTADOR a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration de CCR Re est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, président directeur général
- M. Pierre BLAYAU, représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- M. Patrick CERCEAU
- M. Charles LEVI
- M. Antoine MANTEL
- M. John CONAN, administrateur représentant les salariés élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce.

2.2 LE COMITÉ D'AUDIT, DES COMPTES ET DES RISQUES

Le comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017. Le Comité est composé de quatre membres au plus nommés par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la société à l'exclusion du Président du conseil d'administration, dont le représentant des salariés. Le Comité est présidé par M. Charles LEVI.

Le Comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment i) le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ii) le suivi de la réalisation de sa mission par le commissaire aux comptes. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation de l'assemblée générale. Il est chargé de l'audition du rapport de la fonction actuarielle, d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner le rapport de la fonction de vérification de la conformité. Il est aussi en charge d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et de recommander le cas échéant au conseil d'approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données. Il examine les rapports (notamment le rapport régulier au contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais - RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR) et les politiques écrites relevant de sa compétence. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa et de l'audition de la fonction de gestion des risques.

2.3 RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En 2019, CCR Re a versé un montant total de 45 000 € au titre des jetons de présence aux membres du conseil d'administration qui se répartit ainsi :

- M. LEVI 22 500 €
- M. CERCEAU 22 500 €

Conformément à la loi, la rémunération du président directeur général est fixée par le conseil d'administration.

M. Bertrand LABILLOY, président directeur général, a bénéficié d'une rémunération globale de 127 500 € (montant total brut au titre de 2019) dont 85 000 € de part fixe et 42 500 € de part variable, versée au titre de l'exercice 2018. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

M. Laurent MONTADOR, directeur général délégué, ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Les filiales de CCR Re n'ont versé aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR Re en 2019.

2.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Aucune délégation de compétence et de pouvoir n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L 225-129-2.

2.5 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE A 10% ET UNE FILIALE

Une convention de prestations entre CCR Re et la SAS Cerceau Consulting a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de CCR Re le 11 décembre 2019 avant d'être conclue pour une durée d'une année. Suivant les termes de la convention, la SAS Cerceau Consulting dont M. Cerceau est l'unique associé, a une mission de conseil et d'assistance à la prospection commerciale sur certains marchés déterminés afin de permettre à CCR Re de souscrire de nouvelles affaires de réassurance sur ces marchés correspondant à ses critères de souscription ou de conclure des partenariats avec des acteurs locaux de réassurance. Cette convention a fait l'objet d'une communication aux commissaires aux comptes suivant la réglementation.

2.6 RAPPORT ESG CLIMAT

Un rapport ESG-Climat distinct est établi dans le cadre de l'article 173, VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L 533-22-1 du code monétaire et financier). CCR consolidant ses comptes avec ceux de sa filiale CCR Re, ce rapport présente les informations requises sur CCR et CCR Re.

2.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE CCR DURANT L'EXERCICE 2019

BERTRAND LABILLOY

Président Directeur Général

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS CCR RE ET SES FILIALES

Président Directeur Général de CCR Re

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ

Directeur Général de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)

Vice-Président de l'APREF (Association Professionnelle des Réassureurs de France)

Représentant permanent de CCR au sein du Conseil de surveillance de GAGEO ASSET FINANCE SERVICES

Membre du conseil d'administration de SEYNA

LAURENT MONTADOR

Directeur Général Délégué

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS CCR RE ET SES FILIALES

Directeur Général Délégué de CCR Re

Président - Administrateur de CAISRELUX

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ

Directeur général adjoint de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)

Administrateur du GAREX

Administrateur du GAREAT

PIERRE BLAYAU

Administrateur

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE CCR

Représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), administrateur de CCR Re

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ

Président du Conseil d'administration de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et Président du Comité stratégique de CCR

Président de Harbour Conseils (SAS)

Administrateur de la Société d'Édition de Canal Plus jusqu'au 11 avril 2019

Membre du Comité stratégique de la Société d'Édition de Canal Plus à compter du 11 avril 2019

Censeur de la Société Fimalac

Administrateur du Fonds PME Emplois Durables

Membre du Comité d'Audit de la Société Fimalac

Administrateur de la Société Cellnex Telecom SA (Espagne)

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société Cellnex Telecom SA (Espagne)

Administrateur de Newrest Group Holding SA (Espagne)

PATRICK CERCEAU

Administrateur

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS CCR RE ET SES FILIALES

Administrateur de CCR Re

Membre du Comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ

Président de la SAS Patrick Cerceau Consulting

JOHN CONAN

Administrateur

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS CCR RE ET SES FILIALES

Administrateur de CCR Re

Membre du Comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

Directeur de la souscription « Traités Non Vie Asie-Afrique » de CCR Re

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ

Néant

CHARLES LEVI

Administrateur

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS CCR RE ET SES FILIALES

Administrateur de CCR Re

Président du Comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ

Membre du conseil d'administration de Polish Re

Membre du conseil d'administration d'AXA Vie (Pologne)

Membre du conseil d'administration d'AXA Non Vie (Pologne)

Membre du conseil d'administration d'AXA Fonds d'investissements (Pologne)

ANTOINE MANTEL

Administrateur

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS CCR RE ET SES FILIALES

Administrateur de CCR Re

Membre du Comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ

Administrateur de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), Membre du Comité des comptes de CCR et Membre du Comité d'audit et des risques de CCR

Contrôleur d'Etat au Contrôle général économique et financier (CGEFI)

Administrateur et membre du comité d'audit du Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)



2 ÉTATS FINANCIERS

BILAN	21
COMPTE DE RÉSULTAT	23
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	26

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF

en milliers d'euros	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT & PROVISIONS	31/12/2019	31/12/2018
			MONTANT NET	MONTANT NET
ACTIFS INCORPORELS	92	86	7	6
PLACEMENTS				
Terrains et constructions	176 587	34 344	142 244	145 286
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 200		6 200	6 200
Autres placements	1 507 184		1 507 184	1 493 543
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	233 372		233 372	212 833
TOTAL	1 923 343	34 344	1 888 999	1 857 863
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises Non Vie	658		658	571
Provisions d'assurance Vie				
Provisions pour sinistres à payer Vie	701		701	862
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	17 482		17 482	5 987
Autres provisions techniques (Non Vie)				
TOTAL	18 841		18 841	6 850
CRÉANCES				
Créances nées d'opérations de réassurance	56 856	908	55 948	41 146
État, organismes sociaux, collectivités publiques	134		134	8 111
Personnel	3		3	
Débiteurs divers	4 524	63	4 461	6 033
TOTAL	61 516	971	60 544	55 290
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	550	456	94	106
Comptes courants et caisse	240 105		240 105	159 363
TOTAL	240 654	456	240 198	159 469
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF				
Intérêts et loyers acquis non échus	3 122		3 122	3 704
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non Vie)	43 582		43 582	36 355
Autres comptes de régularisation	251 237		251 237	209 866
TOTAL	297 942		297 942	249 924
TOTAL DE L'ACTIF	2 542 388	35 857	2 506 531	2 329 403

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

PASSIF

en milliers d'euros	31/12/2019 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	31/12/2018 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	90 082	90 082
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	328 391	293 762
Résultat de l'exercice	34 897	34 630
TOTAL	453 370	418 473
PASSIF SUBORDONNÉ	75 000	75 000
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
Provisions pour primes non acquises (Non Vie)	173 302	146 502
Provisions de réassurance Vie	89 297	73 323
Provisions pour sinistres à payer Vie	83 730	63 868
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	1 527 736	1 465 955
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie	2 173	3 134
Provisions pour égalisation	24 639	26 198
Autres provisions techniques (Non Vie)	44 156	35 936
TOTAL	1 945 032	1 814 917
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	3 928	2 811
DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	79	157
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 478	953
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	923	960
Personnel	5 523	4 585
État, organismes sociaux et collectivités publiques	5 618	2 413
Créanciers et créditeurs divers	6 643	7 133
TOTAL	21 186	16 045
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	7 936	2 000
TOTAL DU PASSIF	2 506 531	2 329 403

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

RÉASSURANCE DE MARCHÉ

en milliers d'euros	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	31/12/2019 OPÉRATIONS NETTES	31/12/2018 OPÉRATIONS NETTES
COMPTE TECHNIQUE NON VIE				
Primes acquises				
Primes	451 363	27 695	423 667	378 152
Variation des provisions pour primes non acquises	-24 068	-658	-23 411	-16 119
	427 294	27 038	400 257	362 033
Produit des placements alloués du compte non technique	34 123		34 123	30 445
Autres produits techniques	1 189	-840	2 028	805
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-263 257	-4 764	-258 493	-205 245
Charges des provisions pour sinistres à payer	-34 747	-11 300	-23 447	-48 565
	-298 004	-16 064	-281 940	-253 810
Charges des autres provisions techniques	-8 219	0	-8 219	-12 118
Participation aux résultats	-6 646	-360	-6 286	-7 161
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	-91 528	0	-91 528	-80 447
Frais d'administration	-12 083	0	-12 083	-9 684
Commissions reçues des réassureurs	0	-1 709	1 709	303
	-103 611	-1 709	-101 901	-89 828
Autres charges techniques	-3 779	819	-4 598	-4 468
Variation de la provision pour égalisation	1 559		1 559	-10 873
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON VIE	43 907	8 884	35 022	15 025

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

en milliers d'euros	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	31/12/2019 OPÉRATIONS NETTES	31/12/2018 OPÉRATIONS NETTES
COMPTE TECHNIQUE VIE				
Primes	97 296	4 029	93 268	56 843
Produits des placements :				
Revenu des placements	3 906		3 906	3 796
Autres produits des placements	28		28	18
Profits provenant de la réalisation des placements	7 395		7 395	4 195
	11 329	0	11 329	8 009
Autres produits techniques	0	0	0	159
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-38 708	-1 006	-37 702	-30 334
Charges des provisions pour sinistres à payer	-19 259	162	-19 421	-1 982
	-57 967	-844	-57 123	-32 317
Charges des provisions Vie et autres provisions techniques :				
Provisions de réassurance Vie	-1 803	0	-1 803	-2 515
Autres provisions techniques	0	0	0	0
	-1 803	0	-1 803	-2 515
Participation aux résultats	-7 482	-98	-7 384	-5 277
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	-15 769		-15 769	-8 250
Frais d'administration	-2 380		-2 380	-1 103
Commissions reçues des réassureurs				
	-18 149	0	-18 149	-9 353
Charges des placements :				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 110		-1 110	-1 108
Autres charges des placements	-356		-356	-379
Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 645		-4 645	-2 211
	-6 110	0	-6 110	-3 698
Autres charges techniques	-676	4	-680	-437
Produits des placements transférés au Compte Non Technique	-1 130		-1 130	-929
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE	15 309	3 091	12 219	10 487

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

en milliers d'euros	31/12/2019 OPÉRATIONS NETTES	31/12/2018 OPÉRATIONS NETTES
COMPTE NON TECHNIQUE		
Résultat technique de la réassurance Non Vie	35 022	15 025
Résultat technique de la réassurance Vie	12 219	10 487
Produits des placements :		
Revenu des placements	32 595	34 166
Autres produits des placements	237	161
Profits provenant de la réalisation des placements	61 713	37 757
	94 545	72 084
Produits des placements alloués du compte technique Vie	1 130	929
Charges des placements :		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-9 261	-9 974
Autres charges des placements	-2 969	-3 412
Pertes provenant de la réalisation des placements	-38 762	-19 897
	-50 992	-33 282
Produits des placements transférés au compte technique Non Vie	-34 123	-30 445
Autres produits non techniques	3	549
Autres charges non techniques	0	-442
Résultat exceptionnel :		
Produits exceptionnels	3	83
Charges exceptionnelles	-150	-89
	-147	-6
Participation des salariés	-276	0
Impôt sur les bénéfices	-22 484	-269
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	34 897	34 630

NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX DE CCR RE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 31 mars 2020 par le Conseil d'administration.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	27
1.1 Changement de méthodes comptables	27
1.2 Actifs incorporels	27
1.3 Placements	27
1.4 Autres actifs d'exploitation	29
1.5 Compte de régularisation	29
1.6 Comptabilité pluri-monétaire	29
1.7 Provisions pour risques et charges	29
1.8 Provisions techniques et résultat technique	30
1.9 Autres éléments	31

NOTE 2

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN	32
2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif	33
2.2 Informations relatives aux placements	33
2.3 État récapitulatif des placements	34
2.4 Créances et dettes	35
2.5 Filiales et participations	36
2.6 Actifs corporels d'exploitation	37
2.7 Comptes de régularisation	38
2.8 Actifs et passifs en devise	39
2.9 Capitaux propres	41
2.10 Passifs subordonnés	41
2.11 Ventilation des provisions (autres que techniques)	42
2.12 Engagements reçus et donnés	43

NOTE 3

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT	44
3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité	44
3.2 Mouvements de portefeuille	44
3.3 Commissions brutes : commissions et courtages issus des opérations de réassurance	44
3.4 Produits et charges de placements	45
3.5 Charges techniques par nature et par destination	47
3.6 Autres produits et charges techniques	48
3.7 Ventilation du résultat exceptionnel	48
3.8 Participation des salariés	48
3.9 Impôts sur les sociétés	48

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS	49
4.1 Comptes consolidés	49
4.2 Honoraires du commissaire aux comptes	49
4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	49

CCR Re est une société anonyme dont les activités principales sont la réalisation d'opérations de réassurance et de rétrocession de toutes natures, en toutes branches. L'activité est régie par le Code des assurances.

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, par le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques Vie et Non Vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance Vie et de réassurance Non Vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation des primes émises attendue in fine sur la base de l'aliment des affaires acceptées. A partir de cette information, sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées in fine, nettes de commissions et celles communiquées par les cédantes, est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient, en supprimant le décalage d'enregistrement des opérations de souscription, à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Au titre des opérations relatives aux activités de réassurance de marché, le programme de rétrocession souscrit par CCR Re a pour objectif de protéger l'entreprise contre une sinistralité excessive et de lui éviter ainsi d'être exposée à une fluctuation marquée de ses résultats annuels. Il vise également à maîtriser le coût des protections offertes par le marché de la rétrocession en veillant à la solidité financière des rétrocessionnaires.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n°2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats géré.

1.1 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2019 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les activités Non Vie distinguées

dans le compte de résultat comprennent la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

1.2 ACTIFS INCORPORELS

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Un progiciel de traitement des opérations techniques est immobilisé pour son coût de production et amorti sur une durée linéaire de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

1.3 PLACEMENTS

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

a) Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre éléments suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
 - 120 ans pour les immeubles d'habitation
 - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900
 - 80 ans pour les immeubles de bureaux
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans
- les installations techniques amortissables sur 25 ans
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, les **immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, les **immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

b) Actions et OPCVM

Elles sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- titres de participation dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- titres de placement évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment, en compte, la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode a conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes clos au 31/12/2019, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Compte tenu de la reprise sur cessions effectuée au cours de l'exercice, et de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le stock de provision en fin d'exercice est nul.

c) Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations, indexées sur le niveau général des prix (OATI), émises ou garanties par un état membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces états, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celle-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10.

Cette règle est non applicable à CCR Re qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

d) Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

e) Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO.

Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- En Vie, au compte non technique.
- En Non Vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- En Vie, on rapporte les capitaux propres (comptes 10 à 15), à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres.
- En Non Vie, on rapporte les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

f) Instruments financiers à terme (IFT)

Afin de se couvrir contre le risque de change, CCR Re détient dans son portefeuille des Instruments Financiers à Terme (IFT) sous forme d'opérations de change à terme ou d'opérations sur dérivés de change (Non Deliverable Forward ou NDF) pour les devises non convertibles.

Ces IFT sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 modifié. A leur acquisition, ces titres sont ainsi comptabilisés, pour chaque branche de l'opération, en engagements donnés ou reçus pour leur montant nominal. Les coûts de transaction associés à leur mise en place sont comptabilisés en charge.

S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

La stratégie de couverture et ses résultats sont décrits en notes 2.8, 2.12 et 3.4

1.4 AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Matériel, mobiliers de bureau	3, 5 ou 10 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide pourront, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

1.5 COMPTE DE RÉGULARISATION

a) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats de réassurance comprennent les commissions dues aux cédantes, en application des traités. Ils sont étalés sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

b) Evaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

1.6 COMPTABILITÉ PLURI-MONÉTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et des articles 240-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet, d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 01/01/2019 aux cours du 31/12/2019 représente un profit de 3,2 M€.

1.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions visées par le présent paragraphe sont évaluées aux conditions prévues dans le protocole d'accord relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re signé le 5 janvier 2018 et applicable à compter du 1er avril 2018.

a) Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière, versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) a été retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 12-14. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié ».
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise.
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 0,70 % pour 2019 contre un taux de 1,57 % au 31/12/2018.

En outre, a été intégré, dans le calcul, le montant des charges patronales au taux de 55 %.

b) Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re prévoit que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré »retraite.

c) Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0.30% pour 2019 contre un taux de 1,13 % au 31/12/2018.

1.8 PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSULTAT TECHNIQUE

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception.

À la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes, permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

a) Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

b) Provisions pour sinistres à payer et Provisions mathématiques

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la direction actuariat et risques.

Des comités de provisionnement sont organisés pour les risques spécifiques comme les risques longs (exemple : responsabilité civile). Ils regroupent les fonctions d'actuariat d'inventaire & les fonctions d'actuariat de souscription en charge de la cotation, les fonctions de souscription, et tout autre métier impliqué tel le département Sinistres, qui échangent sur les méthodologies à retenir et le caractère suffisant des provisions.

Par ailleurs, la Fonction Actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2019 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR Re du 10 octobre 2019.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques. Les données sont fournies sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres de compétences issus des comptes des cédantes. .

Toutes les données exploitées dans le cadre des prévisions actuarielles le sont sur la base du cours statistique de l'exercice de souscription, à savoir en euros convertis au taux de change du 31/12 précédant le début de l'exercice de souscription.

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

- Liquidation des triangles de primes et de sinistres via la méthode du DFM (Development Factor Model),
- Bornhuetter Ferguson,
- S/P souscripteurs,
- S/P cotation,
- S/P moyens historiques.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard de la branche analysée.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

c) Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

d) Provision pour risque croissant

Provision pouvant être exigée pour les opérations de réassurance contre les risques de maladie et d'invalidité, elle est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur. La provision pour risque croissant est comptabilisée dans le poste « autres provisions techniques » du bilan.

e) Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation. Cette valeur est évaluée conformément aux dispositions prévues à l'article R343-5 du Code des assurances.

Au 31/12/2019, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée.

1.9 AUTRES ÉLÉMENTS**a) Charges par destination**

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques. Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service. Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

b) Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE de 9 180 € déterminé au titre de l'exercice 2018 a été comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés.

Depuis le 1er janvier 2019, le CICE a été transformé en allègement des cotisations sociales pérennes et à effet immédiat. Aucun CICE n'a donc été comptabilisé au titre de l'exercice 2019.

NOTE 2 ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

2.1 MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ CERTAINS ÉLÉMENTS D'ACTIF

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2018	MOUVEMENTS		31/12/2019
	AUDITÉ	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	SORTIES	
Logiciel	87	5		92
ACTIFS INCORPORELS	87	5		92
Immeubles	133 763	85	1 958	131 890
Immeuble d'exploitation	6 309			6 309
Immeubles en cours	110	329	110	329
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	178 241	414	2 068	176 587
PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES OU DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	6 200			6 200
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES AUTRES CÉDANTES	212 833	446 472	425 933	233 372

VALEUR NETTE en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2019	31/12/2018
	BRUT	AMORTISSEMENTS	PROVISIONS	NET	"NET AUDITÉ"
Logiciel	92	86		6	6
ACTIFS INCORPORELS	92	86		6	6
Immeubles	131 890	32 582		99 308	102 312
Immeuble d'exploitation	6 309	1 762		4 547	4 805
Immeubles en cours	329			329	110
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059	38 059
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	176 587	34 344		142 243	145 286
PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES OU DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	6 200			6 200	6 200
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES AUTRES CÉDANTES	233 372			233 372	212 833

2.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS

TOTAL DES AUTRES PLACEMENTS en milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
			NET - AUDITÉ	
Actions, parts et autres titres à revenu variable	1 032 518		1 032 518	989 047
Obligations et titres de créances à revenu fixe	285 929		285 929	288 199
Prêts	228		228	240
Dépôts auprès des établissements de crédit	18 330		18 330	56 508
Autres placements	170 178		170 178	159 549
TOTAL	1 507 183		1 507 183	1 493 543

2.3 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS en milliers d'euros		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE (1)	VALEUR DE RÉALISATION	PLUS ET MOINS VALUES LATENTES
1	Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	176 587	142 244	372 241	229 997
2	Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	61 867	61 867	72 918	11 051
3	Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	976 852	976 852	1 102 836	125 984
4	Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	285 929	284 759	293 045	8 286
6	Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7	Autres prêts et effets assimilés	228	228	228	-
8	Dépôts auprès des entreprises cédantes	233 372	233 372	233 372	-
9	Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	188 508	188 508	188 508	-
10	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
SOUS-TOTAL		1 923 343	1 887 830	2 263 148	375 318
11	Autres instruments financiers à terme				
a)	Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
b)	Stratégie de rendement	86 210	86 210	87 001	791
c)	Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL DES LIGNES 1 À 11		2 009 553	1 974 040	2 350 149	376 109
a/	dont :				
	placements évalués selon l'article R.343-9	285 929	284 759	293 045	8 286
	placements évalués selon l'article R.343-10	1 404 042	1 369 698	1 736 730	367 032
	placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
	placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
	Instruments financiers à terme	86 210	86 210	87 001	791
b/	dont :				
	Placements et IFT dans l'OCDE	1 883 154	1 847 632	2 220 901	-
	Placements et IFT effectués hors OCDE	40 189	40 198	42 247	-

(1) Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 restant à amortir, qui représente 1,2 M€.

2.4 CRÉANCES ET DETTES

AUTRES CRÉANCES en milliers d'euros	BRUT	PROVISIONS	NET	MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Créances nées d'opérations de réassurance	56 856	908	55 948	55 948			55 948
Personnel	2		2	2			2
État, organismes sociaux, collectivités publiques	134		134	134			134
Débiteurs divers	4 524	64	4 460	4 460			4 460
TOTAL	61 516	972	60 544	60 544			60 544

Le poste « Débiteurs divers » inclut une créance auprès des SAS immobilières à hauteur de 1,8 M€.

AUTRES DETTES en milliers d'euros	NET	MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 478	2 478			2 478
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	924	924			924
Personnel	5 523	5 523			5 523
État, organismes sociaux, collectivités publiques	5 618	5 618			5 618
Créanciers ou créditeurs divers	6 643	6 643			6 643
TOTAL	21 186	21 186			21 186

Le poste « Dettes nées d'opération de réassurance » inclut une dette de 0,1 M€ de moins d'un an envers CCR.

Le solde net de la refacturation des frais communs engagés par le groupe revenant à charge de CCR Re s'élève à 2.6 M€ en 2019, contre 3 M€ en 2018.

2.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE 2019	BÉNÉFICE DE L'EXERCICE 2019	DIVIDENDES REÇUS EN 2019
				BRUTE	NETTE			
1/ FILIALES								
CAISRELUX 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg	6 200	0	99,99%	6 200	6 200	4 220	0	0
2/ PARTICIPATIONS								
SAS ROCHEFORT 25 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	14 940	884	100,00%	14 932	14 932	2 172	1 211	1 019
SAS POMPE 179 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	15 270	252	100,00%	15 268	15 268	1 672	394	453
SAS CIVRY 22 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 860	181	100,00%	7 859	7 859	1 075	222	225

2.6 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2018	MOUVEMENTS		31/12/2019
	AUDITÉ	+	-	
Dépôts et cautionnements	49		9	40
Matériel informatique & autres	193	36		229
Matériel de transport	64	1		65
Mobilier & matériel de bureau	149	9		158
Agencements, aménagements & installations	54	4		58
Immobilisations en cours				
TOTAL	509	50	9	550

AMORTISSEMENTS en milliers d'euros	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2019
	AUDITÉ	+	-	
Matériel informatique & autres	231	30		261
Matériel de transport	39	14		53
Mobilier & matériel de bureau	118	9		127
Agencements, aménagements & installations	14	1		15
TOTAL	402	54		456

2.7 COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros	2019		2018 - Audité	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Évaluation technique de réassurance	250 638	6 129	209 367	33
Frais d'acquisition reportés	43 582	71	36 355	
Intérêts courus non échus	3 123		3 704	
Amortissements des différences de Prix de remboursement	566	1 736	477	1 967
Produits et charges constatés d'avance	33		23	
TOTAL	297 942	7 936	249 924	2 000

2.8 ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISE

Le montant global de la contrevaletur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

ACTIFS ET PASSIFS EN DEVICES en milliers d'euros	ACTIF	PASSIF	EXCÉDENT 2019	EXCÉDENT 2018 AUDITÉ
Euro	1 659 293	1 542 258	117 035	35 105
Dollar US	170 395	140 457	29 938	24 135
Dollar Canadien	191 353	126 166	65 187	63 337
Livre sterling	199 146	197 681	1 465	(7 042)
Yen japonais	17 192	50 447	(33 255)	(8 292)
Couronne Suédoise	2 690	7 194	(4 504)	115
Franc suisse	7 739	7 762	(23)	303
Dollar Taiwan	6 654	15 745	(9 091)	(11 233)
Dollar Australien	2 021	4 142	(2 121)	(2 516)
Dollar Hong Kong	2 631	17 157	(14 526)	(2 251)
Couronne Norvégienne	574	1 649	(1 075)	2 988
Couronne danoise	14 929	7 330	7 599	1 761
Renminbi Yuan	28 949	47 539	(18 590)	-
Dirham U.A.E	24 745	35 655	(10 910)	-
Won Corée du Sud	7 164	18 816	(11 652)	-
Dinar Koweïtien	5 429	13 910	(8 481)	-
Ringgit de Malaisie	840	12 431	(11 591)	-
Autres monnaies	171 268	231 776	(60 508)	(61 780)
TOTAL	2 513 012	2 478 115	34 897	34 630

Des opérations de couvertures sont intervenues pour réduire ou neutraliser le risque de change résultant des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Les instruments utilisés sont le change à terme pour les devises convertibles et les instruments dérivés pour les devises non convertibles.

Au 31/12/2019, les positions couvertes sont les suivantes (en millions de chaque devise locale) :

DEVISE en millions de chaque devise locale		ACTIF EN MONNAIE ORIGINALE AU 31/12/19	PASSIF EN MONNAIE ORIGINALE AU 31/12/19	EXCÉDENT / DÉFICIT AU 31/12/19	COUVERTURE EN MONNAIE ORIGINALE
DIRHAM U.A.E	AED	102	147	45	39
DOLLAR AUSTRALIEN	AUD	3	7	3	4
DOLLAR CANADIEN	CAD	279	184	(95)	93
RENMINBI YUAN	CNY	226	372	145	93
RUPIAH INDONESIE	IDR	5 122	15 189	10 067	18 420
YEN JAPONAIS	JPY	2 096	6 151	4 055	2 940
ROUPIE INDIENNE	INR	932	1 412	481	300
WON COREE DU SUD	KRW	9 286	24 391	15 104	15 550
RINGGIT DE MALAISIE	MYR	4	57	53	47
RIYAL SAOUDIEN	SAR	71	138	67	55
DOLLAR DE SINGAPOUR	SGD	19	35	17	18
BAHT DE THAILANDE	THB	99	284	185	215
NOUVELLE LIVRE TURQUE	TRY	12	29	17	18
DOLLAR DE TAIWAN	TWD	223	529	305	211
DOLLAR US	USD	191	158	(34)	3
RAND SUD-AFRICAIN	ZAR	109	120	11	17

2.9 CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres

2019 en milliers d'euros	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		FIN D'EXERCICE
	AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018	AUTRES MOUVEMENTS	
Capital social (1)	90 082			90 082
Primes liées au capital social				
Réserves de réévaluation				
Autres réserves	293 761	34 630		328 391
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	34 630	(34 630)		
Résultat de l'exercice			34 897	34 897
TOTAL	418 473		34 897	453 370

(1) Le capital social est composé de 900 821 actions de 100 euros.

2.10 PASSIFS SUBORDONNÉS

CCR RE a souscrit un emprunt subordonné de 75 M€ auprès de CCR. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Date d'émission	30 décembre 2016
Total (en K€)	75 000 000 €
Intérêt annuel	5% par an
Echéance	30 décembre 2046

2.11 VENTILATION DES PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE en milliers d'euros	2018	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES	2019
	AUDITÉ		DE L'EXERCICE	DONT CONSOMMATION	
Amortissement dérogatoire					
Provision spéciale de réévaluation	149		3		146
Provision pour impôts					
Provision pour charges de retraite	800	576	3		1 373
Provision pour médaille du travail	134	138			272
Provision pour congés retraite	345	179			524
Provision pour charges exceptionnelles	150	30			180
Provision pour fluctuation de change					
Autre provision pour risque	89	122			211
Provision pour grosses réparations	1 143	79			1 222
TOTAL	2 810	1 124	6		3 928

2.12 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

en milliers d'euros		2019	2018
1	ENGAGEMENTS REÇUS	25 633	23 179
2	ENGAGEMENTS DONNÉS	13 887	9 555
2a.	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	13 887	9 555
2b.	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c.	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d.	Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e.	Autres engagements donnés		
3	ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	379	440
3a.	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	379	440
3b.	Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c.	Autres engagements réciproques		
4	AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
	Pour les entreprises relevant du code des assurances		
5	EN COURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME* :		
5a	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :		
	- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
	- Stratégies de rendement	879	2 875
	- Autres opérations		
5b	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :		
	- Opérations sur un marché de gré à gré	879	2 875
	- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
	- Risque de taux d'intérêt		
	- Risque de change	879	2 875
	- Risque actions		
5d	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :		
	- Contrats d'échange		
	- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
	- Contrats à terme	879	2 875
	- Options		
5e	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :		
	- De 0 à 1 an	879	2 875
	- De 1 à 5 ans		
	- Plus de 5 ans		

* En 2018 la situation nette de 2 875 K€ se décomposait en 156 668 K€ d'engagements reçus et 153 793 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

En 2019 la situation nette de 879 K€ se décompose en 230 202 K€ d'engagements reçus et 229 323 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

A compter de l'exercice 2018, la part non libérée des actifs détenus par la société, anciennement présentée en engagements hors bilan, est présentée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné. La part non libérée des actifs s'élève aux montants suivants :

En K€	2019	2018
Engagement d'investissement en Capital Risque	39 703	46 974
Engagement d'investissement en Fonds de dette	31 476	33 100
Engagement d'investissement en Fonds d'OPCI	13 829	15 000

NOTE 3 ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT

3.1 VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES PAR ACTIVITÉ

en milliers d'euros	2019	2018 AUDITÉ
Acceptations Vie	110 347	68 526
Acceptations Non Vie	451 363	395 692
TOTAL	561 710	464 218

3.2 MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

en milliers d'euros	NON VIE		VIE	
	BRUT	NET	BRUT	NET
ENTRÉES DE PORTEFEUILLE				
Primes	11 310	11 309	176	176
Prestations et frais payés	18 813	18 708	1 853	1 853
RETRAITS DE PORTEFEUILLE				
Primes	(11 211)	(11 210)	(176)	(176)
Prestations et frais payés	(20 260)	(20 219)	(2 426)	(2 426)

3.3 COMMISSIONS BRUTES : COMMISSIONS ET COURTAGES ISSUS DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

en milliers d'euros	2019	2018 AUDITÉ
Vie	16 175	8 288
Non Vie	86 754	73 865
TOTAL	102 929	82 153

3.4 PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

2019 en milliers d'euros	REVENUS ET FRAIS FINANCIERS CONCERNANT LES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES	AUTRES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS	TOTAL
Revenus des placements immobiliers	1 791	10 629	12 420
Revenus des autres placements		21 365	21 365
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		2 716	2 716
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	1 791	34 710	36 501
Autres produits des placements		265	265
Profits provenant de la réalisation des placements		69 108	69 108
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	1 791	104 083	105 874
Intérêts sur dette subordonnée	(3 750)		(3 750)
Frais de gestion externe des placements		(3 080)	(3 080)
Frais de gestion interne des placements		(3 540)	(3 540)
Autres charges des placements		(3 325)	(3 325)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(43 407)	(43 407)
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS ET DE FINANCEMENT	(3 750)	(53 352)	(57 102)
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	(1 959)	50 731	48 772

Le résultat de placements inclut le résultat de change sur IFT constitué par un gain de 493 k€ en 2019 contre un gain de 3 574 k€ en 2018.

3.5 CHARGES TECHNIQUES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Les charges 2019 reprises ci-dessous incluent les refacturations de frais communs engagés par CCR.

A- DÉCOMPOSITION DES CHARGES

CHARGES PAR NATURE en milliers d'euros	2019	2018
		AUDITÉ
Charges externes	7 134	5 651
Autres charges externes	3 447	2 792
Impôts taxes & versements assimilés	3 675	3 749
Charges de personnel	19 474	17 607
Autres charges de gestion courante	90	53
SOUS-TOTAL	33 820	29 852
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 276	1 240
Loyer théorique du siège social	1 610	1 759
TOTAL	36 706	32 851

CHARGES PAR DESTINATION en milliers d'euros	2019	2018
		AUDITÉ
Frais de gestion des sinistres	4 151	3 315
Autres charges d'acquisition	13 704	12 272
Autres charges d'administration	11 409	9 752
Autres charges techniques	3 902	3 904
Frais de gestion des placements	3 540	3 608
TOTAL	36 706	32 850

3.5 CHARGES TECHNIQUES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

B- VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL ET DE L'EFFECTIF (Y/C GESTION IMMOBILIÈRE)

	2019	2018
en milliers d'euros		AUDITÉ
Salaires	13 351	12 604
Charges sociales et prévoyance	4 677	5 639
Autres charges	1 538	(519)
TOTAL	19 566	17 724
Siège	92	64
<i>Cadres</i>	89	61
<i>Non cadres</i>	3	3
Succursale Canada	10	9
Succursale Liban	3	3
TOTAL EFFECTIF MOYEN	105	76

La mobilité vers CCR Re du personnel CCR anciennement membre de la Comptabilité Technique et de la Direction des Sinistres réassurance de marché a pris effet au 1er juillet 2019.

C- RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

	2019	2018
en milliers d'euros		
Jetons de présence du Conseil d'Administration*	45	42
Rémunération mandataires sociaux	128	128
* hors remboursements de frais sur justificatifs		

3.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

Les autres produits techniques concernent essentiellement les produits provenant des participations dans les groupements d'intérêt économique professionnels ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

Les autres charges techniques comprennent, outre les frais issus de ces participations, ceux des centres de coûts internes non liés directement à l'activité technique.

3.7 VENTILATION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

2019 en milliers d'euros	CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
Reprise sur la provision spéciale de réévaluation		3
Produits exceptionnels		0
Autres charges exceptionnelles (litiges salariés)	150	
TOTAL	150	3

3.8 PARTICIPATION DES SALARIÉS

Le compte de résultat inclut une charge au titre de la participation des salariés pour 275 799 €.

3.9 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2019, relatif au bénéfice imposable à court terme est calculé à 28 % jusqu'à 500 000 € de bénéfice puis à 33,1/3 % au-delà.

NOTE 4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes annuels de CCR Re sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de CCR dont le siège social est situé au 157, boulevard Haussmann 75008 Paris.

4.2 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du cabinet PwC, comptabilisés en charge au cours de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes, se sont élevés à 105 763 €.

Les honoraires, comptabilisés en charge au cours de l'exercice, au titre des autres prestations rendues par le cabinet PwC s'élevaient à :

- 16 252 € au titre de la revue des fichiers des écritures comptables dans le cadre des travaux préparatoires au contrôle fiscal des comptabilités informatisées.
- 3 808 € au titre de l'émission d'attestations relatives au niveau des fonds propres de la société.

4.3 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au jour de l'arrêté des comptes, l'épidémie du virus COVID-19, qui s'est déclenchée postérieurement à la date de clôture de l'exercice, a ralenti l'activité de la société mais sans l'interrompre. En effet, CCR Re disposait d'un plan de continuité d'activité qui avait été modernisé en prévision des grèves liées au projet de réforme du régime des retraites. Les salariés l'ont testé et pratiqué en grande nature à la fin de l'année 2019 sans que l'activité de la société n'en subisse de contrecoup. Nous précisons que dès le 1er janvier, CCR Re a réalisé 74% de son chiffre d'affaires au titre de 2020, en ligne avec le plan. Par ailleurs CCR Re a mené une étude d'impact du coronavirus COVID-19 en analysant ses expositions contractuelles en souscription Vie et Non Vie : l'impact cumulé arithmétique envisagé à ce jour serait équivalent à un événement modéré pour CCR Re en 2020.



3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

À l'assemblée générale
CCR Re
157, boulevard Haussmann
75008 PARIS

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la SAS Haussmann 157, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CCR Re relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des comptes et des risques.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit n°1 - évaluation des Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2019 pour un montant de 84 millions d'euros pour les opérations de réassurance vie et de 1 528 millions d'euros pour les opérations de réassurance non-vie. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels : les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La charge ultime des sinistres est déterminée à l'aide d'approches multicritères, notamment :

- les prévisions des souscripteurs ;
- les données de tarification actuarielles des affaires ;
- les projections actuarielles à partir de données historiques

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en oeuvre.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l'audit.

Procédures mises en oeuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société.
- prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions afin d'évaluer l'exhaustivité et la fiabilité des données et des modèles appliqués.
- appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et testé les données sources.
- appréciation de la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice.
- réalisation d'une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les principales branches.
- analyse de la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société.
- nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

Point clé de l'audit n°2 - Estimation des primes acquises non reçues des cédantes

Risque identifié et principaux jugements

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2019 (525 M€) sont constituées par :

- les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;
- l'estimation des primes non reçues ;
- la variation des provisions pour primes non acquises.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. A la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société.

Les estimations réalisées portent notamment sur les primes acquises non reçues des cédantes, déterminées selon les modalités indiquées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels.

Cette estimation est déterminée en fonction de l'aliment prévu à la souscription du traité lequel est révisé régulièrement en fonction des primes réellement reçues des cédantes.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimés dans les primes acquises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des primes acquises non reçues des cédantes constituait un point clé de l'audit.

Procédures mises en oeuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes à l'ultime, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société.

- prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles clés relatifs à souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus.
- appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et testé les données sources.
- réalisation de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir de ces comptes cédantes.
- mise en oeuvre d'une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches.
- analyse de la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la Société.
- nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

4 VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

5 INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CCR Re par décision de l'associé unique de la SAS Haussmann 157 du 28 juin 2016.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption.

6 RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7 RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine,

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



2020.04.03
18:56:36
+02'00'

Christine Billy



4 ATTESTATION DU RESPONSABLE

Personne Responsable du Rapport Financier Annuel

Nom et Fonction de la personne responsable

Monsieur Bertrand Labilloy, Président du Conseil d'administration et Directeur General de CCR RE

Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes leur rapport sur les comptes annuels dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport financier.

Le 03 avril 2020

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Bertrand Labilloy





www.ccr-re.com

157 boulevard Haussmann 75008 Paris
SA au capital de 90 082 100 € 817 446 511 RCS Paris
Tél. : + 33 1 44 35 31 00